

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ROCHE-BRUNE EURO PME – Part I

Code ISIN : FR0011659945

Société de Gestion

ROCHE-BRUNE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le Fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire sur les marchés actions européens de petites et moyennes capitalisations (PME-ETI), une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 50% MSCI EMU Small Cap Index (EUR) + 50% MSCI EMU Micro Cap Index (EUR), sur une durée de placement recommandée de 5 à 8 ans, en adoptant une logique ISR.

Indicateur de référence : 50% MSCI EMU Small Cap Index (EUR) + 50% MSCI EMU Micro Cap Index (EUR), dividendes nets réinvestis.

Classification : OPCVM « Actions des pays de la zone euro ».

Politique d'investissement : Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement M.U.S.T.[®] (*Measurement Under Standardized Tools*), propriété de la société de gestion. Par cette méthodologie de sélection d'actions (*stock picking*) qui permet la recherche d'entreprises économiquement attractives et offrant une perspective de valorisation du capital, le Fonds cible principalement l'investissement en titres de capital des PME (Petites et Moyennes Entreprises) ou ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) cotées sur des marchés réglementés ou organisés de la Zone Euro qui lors de l'investissement ont des effectifs de moins de 5000 salariés et qui présentent également un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros. La politique d'investissement vise une diversification en termes de secteurs, de pays, de taille de capitalisation boursière et de style de valeurs (*value growth*). Ces titres, éligibles au PEA – PEA PME ETI, représenteront au minimum 75 % de l'actif net du Fonds. Cependant, les investissements dans des PME et ETI dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros seront limités à 25% de l'actif net du Fonds (et à 1% de l'actif net par émetteur).

L'exposition globale aux marchés actions pourra atteindre 120% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut, par ailleurs, investir en titres obligataires et assimilés, sans contraintes en termes de notation financière, émis par ces PME et ETI dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

A titre accessoire, le Fonds pourra également être investi en :

- droits ou bons de souscription ou d'attribution attachés aux actions émises par des PME et ETI ;

- instruments des marchés monétaires (ex : Bons du Trésor français ou TCN français ou étranger de type « *Euro Commercial Paper, (ECP)* ») dans le cadre de la gestion de trésorerie ;
- en parts ou actions d'OPCVM ou FIA exclusivement libellés en Euros, de droit français ou européen étranger, soit dans l'optique de la gestion de trésorerie (OPC spécialisés sur les marchés monétaires) d'une part, ou soit dans l'optique de la gestion active de l'exposition d'autre part (OPC spécialisés sur les marchés actions). Ces OPCVM et FIA pourront être gérés par la société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées

Le Fonds pourra intervenir de manière ponctuelle sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés afin d'exposer le portefeuille au risque des marchés actions et/ou de le couvrir face aux risques actions, de taux et/ou de crédit.

La société a retenu une approche ISR dans le cadre de la phase qualitative de la construction du portefeuille, qui tend à s'aligner sur les PRI (*Principles for Responsible Investments* de l'ONU), dont elle est signataire depuis mars 2010. Le Fonds intègre dans son processus d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

L'approche qualitative repose notamment sur l'analyse des immatériels (analyse des actifs immatériels de l'entreprise) et l'analyse des risques des titres (notamment au travers d'indicateurs de marché). Ces critères d'analyse ne sont pas exhaustifs.

Une analyse ISR est alors menée sur les valeurs considérées comme attractives par les gérants selon la méthode décrite dans le prospectus. Il est à noter que cet engagement est systématiquement appliqué pour les fonds dotés de plus de 50 millions d'euros d'encours.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande auprès de BNP Paribas Securities Services chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11h. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

Affectation du résultat : Part de capitalisation. Le résultat net comme les plus-values nettes réalisées de la part I sont intégralement capitalisés chaque année.

Durée minimum de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** Le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le Fonds initie, modifie ou liquide les positions.
- **Risque de crédit :** ce risque est lié au risque de dégradation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés :** l'utilisation des produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accroître ou diminuer les fluctuations de valorisation.

Le Fonds est classé dans la catégorie 5 en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent induire des fluctuations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative.
Le Fonds n'est pas garanti en capital.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.rocche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont des maximums pouvant être prélevés sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,53% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Le pourcentage indiqué des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2016. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

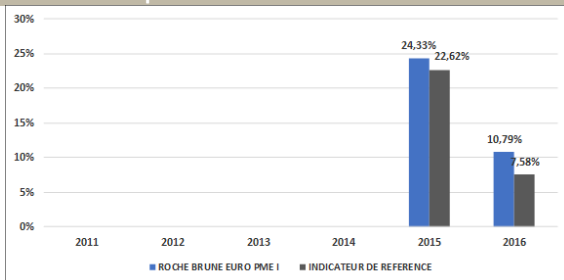
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance

20% TTC maximum de la différence (si elle est positive) entre la performance du Fonds calculée sur l'exercice et celle de l'indicateur de référence (50% MSCI EMU Small Cap Index (EUR) + 50% MSCI EMU Micro Cap Index (EUR), dividendes nets réinvestis)
La commission de surperformance s'élève à 1,05% au titre de l'exercice 2016.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la partie « frais et commissions » du prospectus, disponible sur le site internet www.rocche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 15/19 avenue de Suffren 75007 PARIS.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP ROCHE-BRUNE EURO PME et la part I ont été créés en 2014.

Les performances sont calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA - PEA PME ETI-. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/ « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion www.rocche-brune.com. La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

La responsabilité de ROCHE-BRUNE SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ROCHE-BRUNE SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2017.